

# Rapport de gestion 2001 de la police cantonale



## Généralités

L'exercice écoulé se caractérise par plusieurs éléments que l'on peut décrire sommairement comme suit, en allant du plus préoccupant au plus réjouissant.

Le climat économique temporairement favorable, le recrutement en cours dans la perspective du développement de la police judiciaire fédérale, mais aussi et peut-être surtout les difficultés croissantes résultant de l'exercice de la profession de policier, ont conduit près de vingt collaborateurs à quitter la police cantonale. Le départ de ces policiers expérimentés constitue un affaiblissement sensible de la compétence globale du corps; mais il faut également mentionner que par rapport à d'autres fonctions de l'administration cantonale, le remplacement par du personnel formé ne peut intervenir qu'au terme d'une école, soit dans un délai moyen de 18 mois.

La croissance du volume de la criminalité violente et du nombre de délits commis par des auteurs mineurs deviennent progressivement des constantes auxquelles les moyens d'apporter des réponses appropriées font pour l'instant défaut.

L'obtention de crédits en vue de la construction d'un nouveau réseau de transmissions destiné à l'ensemble des services de sécurité du canton, à l'étude d'un projet de construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un bâtiment destiné aux services de police, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâtelaises, à l'acquisition de véhicules et de matériel destinés à la brigade d'observation en cours de création ont témoigné de la confiance et de l'appui que les autorités accordent à la police cantonale.

Les résultats obtenus généralement quant au taux d'élucidation des enquêtes de police judiciaire et, plus spécifiquement, le succès spectaculaire de quelques enquêtes portant sur la recherche d'auteurs de crimes de sang ou de trafiquants de drogue montrent que l'engagement du corps et le travail mené s'optimisent progressivement.

L'application de mesures internes portant sur la mise au concours systématique des postes de cadres et sur leur sélection par des moyens adaptés, sur la création de structures de debriefing complétées par l'engagement d'une psychocriminologue, sur l'accueil et l'audition des victimes d'infraction, sur le développement du système informatique interne dans la perspective de la meilleure efficacité du travail policier et des prestations administratives (Intranet et site Internet de l'Etat) ont concouru à atteindre les objectifs fixés à la police cantonale pour l'exercice 2001.

Simultanément, la formation de base des aspirants a été restructurée en vue de l'école à conduire en 2002. Dans ce domaine, un énorme travail de redéfinition des objectifs et des programmes d'enseignement a été conduit et achevé.

Toutes les activités découlant de la mission normale et quotidienne de la police cantonale ont été réalisées dans un environnement permanent d'activités de planification consacrées à Expo.02. On mentionnera utilement que l'essentiel des tâches de conduite intercantonale des travaux préparatoires en matière de sécurité ont été le fait des cadres de l'Etat de Neuchâtel, qu'il s'agisse de la présidence des travaux, du secteur gendarmerie, de la police du lac et du sauvetage, du secteur sanitaire ou du service du feu.

## Instruction - Relations publiques

### Ecole d'aspirants 2001

En 2001, vingt aspirants gendarmes et dix aspirants recrutés par la police cantonale jurassienne ont suivi les formations dispensées dans le cadre de l'ESAP, puis par la police cantonale neuchâteloise, dans les locaux du centre de formation situés dans l'enceinte de l'arsenal de Colombier. Pour la première fois, les corps de police des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle participaient également à cette seconde partie de la formation avec, respectivement, quatre et un aspirant.

Sept semaines de stages pratiques, une semaine verte, et diverses activités sportives ont alterné avec le programme des cours théoriques. Complémentairement à ces activités spécifiques, la formation reste basée sur le principe d'une activité alternant les périodes de formation théorique et les stages dans les brigades (formation duale).

Pour la seconde fois, l'instruction de base aux techniques de maintien de l'ordre a été organisée durant dix jours en commun avec la police cantonale vaudoise. Cette collaboration a permis de développer d'intéressantes synergies qui répondent parfaitement à la nouvelle doctrine romande d'engagement.

La formation a commencé le 15 janvier à l'ESAP et s'est terminée le 20 décembre par l'assermentation au Temple de Colombier.

### Recrutement 2002

En raison de nombreuses démissions en cours d'année et contrairement à ce que prévoyait la planification, un recrutement dans la perspective d'une EA 2002 a dû être mis sur pied. Il a permis de sélectionner vingt deux aspirants gendarmes et trois aspirants inspecteurs dont quatre femmes.

La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence certains effets de la reprise économique, puisqu'il a fallu organiser quatre campagnes successives entre avril et novembre 2001 pour atteindre le contingent accordé. Face à ces difficultés, il a fallu réintroduire un recrutement séparé pour la police de sûreté et renoncer provisoirement au principe du tronc commun impliquant un passage obligé par la gendarmerie institué en 1999.

En 2001, 247 personnes ont demandé un dossier de candidature, 113 d'entre-elles nous ont adressé une postulation, 94 se sont présentées aux examens de culture générale, 60 ont été convoquées aux entretiens / exercices de mise en situation et 38 ont finalement passé divers tests psycho-techniques.

## Relations publiques

Au cours de l'année 2001, la police cantonale a poursuivi ses efforts afin de se rapprocher de la population et d'être encore plus transparente sur la manière dont elle exerce sa mission.

Un nouveau concept visuel mis en place progressivement s'est concrétisé sous la forme d'un nouveau logo de la police cantonale, lequel ornera dorénavant les véhicules de la gendarmerie territoriale.

Au mois de mars, la police cantonale s'est présentée au public lors d'une exposition organisée en collaboration avec la direction du centre commercial de Marin. Durant une semaine, des milliers de personnes ont ainsi eu l'occasion de mieux connaître le champ d'activités de la police cantonale et de participer à plusieurs animations qui ont toutes connu un grand succès.

Enfin, quatre conférences de presse, sans lien avec un événement particulier, ont été organisées afin de présenter des modifications dans l'organisation générale (centrale d'alarme cantonale), la mise en place de locaux d'accueil pour les victimes d'infraction ou encore le dispositif de sécurité publique Expo.02.

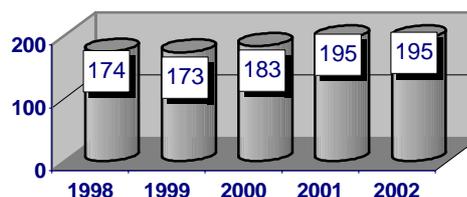
## Gendarmerie

### Effectif - Recrutement

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	policiers	193
	assistants	2
	aspirants	21
	<b>Total</b>	<b>216</b>

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	policiers	194
	assistant	1
	aspirants	22
	<b>Total</b>	<b>217</b>

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA GENDARMERIE  
DURANT CES 5 DERNIERES ANNEES  
(Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année sans les écoles)



## Activités - Généralités

En 2001, la gendarmerie a procédé à 168 arrestations, 945 interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 1.537 mandats d'amener.

Elle a adressé 22.902 rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

- 7.334 rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire;
  - 264 rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8‰ et plus) sans accident;
- 2.373 procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière;
- 11.02 autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour 7 autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.);
- 1.848 constats d'accidents de circulation;
  - 56 autres accidents (travail - sport - etc.).

La gendarmerie a encore procédé à 1.194 transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1.509 amendes d'ordre, ainsi que 9390 délais de réflexion, ce qui représente la somme de CHF 89.410.–.

Les autres encaissements effectués pour les différents services de l'Etat (administration cantonale La Chaux-de-Fonds, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à CHF 177.687,25.

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 126 dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 160 fois pour des alarmes, dans des banques, villas et autres industries.

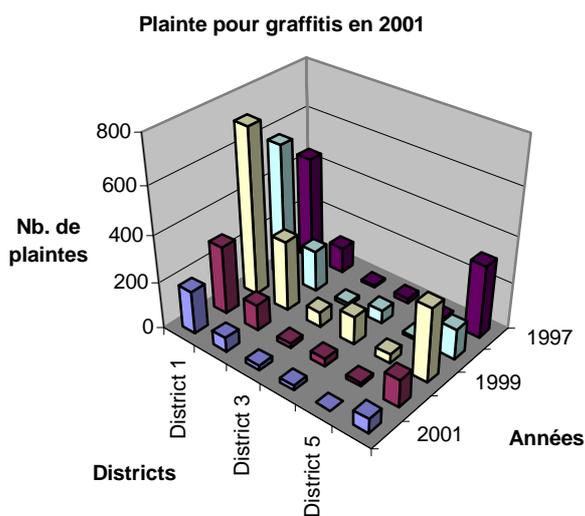
Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, 267 services ont été organisés sous forme de patrouilles et d'interventions ciblées, 409 personnes ont été interpellées et 179 ont été dénoncées.

En outre, la gendarmerie de Boudry gère pour le département de la justice, l'exécution facilitée des peines dans les cellules de son poste. Pour l'année 2001, elle s'est occupée de 35 entrées de condamnés, représentant 1.225 jours de détention et a encaissé CHF 10.024.– à cette occasion.

## Dommmages à la propriété par graffitis

La situation s'est considérablement améliorée dans tous les districts suite à l'action de la police et au durcissement de la justice. Le graphique, ci-dessous le démontre parfaitement. En 2001, 79 personnes ont été identifiées, dont 51 adolescents. A relever que la plupart de celles-ci ont été dénoncées à plusieurs reprises. Le coût de leurs méfaits se monte à plusieurs centaines de milliers de francs.

Statistique des plaignants:



	2001	2000	1999	1998	1997
<b>District 1</b>	185	293	716	577	450
<b>District 2</b>	61	110	302	179	112
<b>District 3</b>	22	20	65	15	9
<b>District 4</b>	20	35	123	57	22
<b>District 5</b>	2	16	38	10	6
<b>District 6</b>	62	117	318	132	312
<b>Totaux</b>	<b>352</b>	<b>591</b>	<b>1562</b>	<b>970</b>	<b>911</b>

## Police de la circulation

De jour, comme de nuit, 5084 patrouilles ont été effectuées en voiture, à moto ou à pied, qui se répartissent ainsi:

2.663 surveillance de la circulation	692 contrôle des usagers de la route
367 investigation	283 anti-ivresse
329 observation	345 judiciaires
108 ferroviaires	105 Multagraph (voiture banalisée)
96 drogue	96 secteurs isolés

La police de la circulation a accompagné 72 transports spéciaux. Le 29 mai 2001, un transport de déchets nucléaires de Mühleberg aux Verrières, a dû être détourné de son itinéraire pour rejoindre le Col-France, des militants de Greenpeace ayant tenté de l'immobiliser au Val-de-Travers. Elle s'est ensuite rendue à 6 reprises à la centrale précitée, pour assurer la liaison au cas où un changement d'itinéraire serait décidé au dernier moment.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 83 contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation et l'inspection des denrées alimentaires du laboratoire cantonal.

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 2.308 reprises au moyen de l'éthylomètre. 473 résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes contre:

218 conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation;

264 lors de contrôles sporadiques (sans accident).

Le radar «Speedophot II» a été placé par la police de la circulation à 392 reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 97.846 véhicules ont été contrôlés et 7.949 conducteurs dénoncés, soit 8,12%.

## Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2001, se présente comme suit:

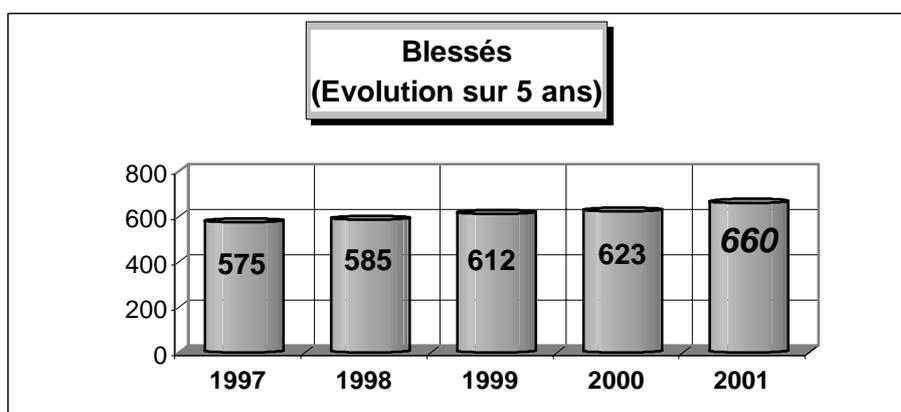
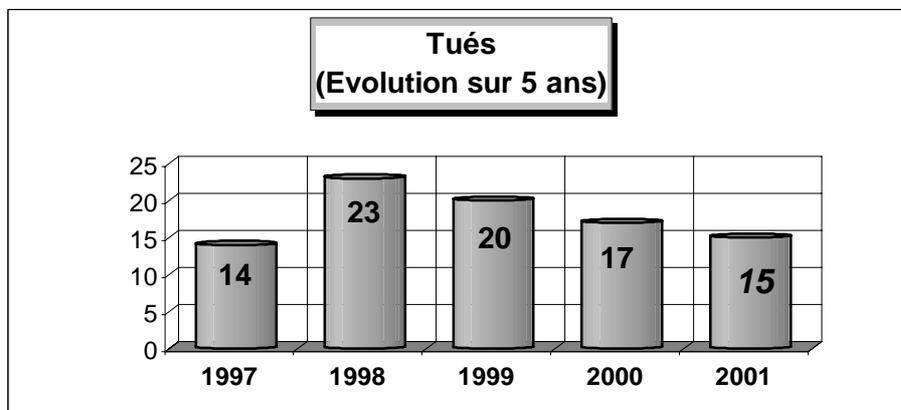
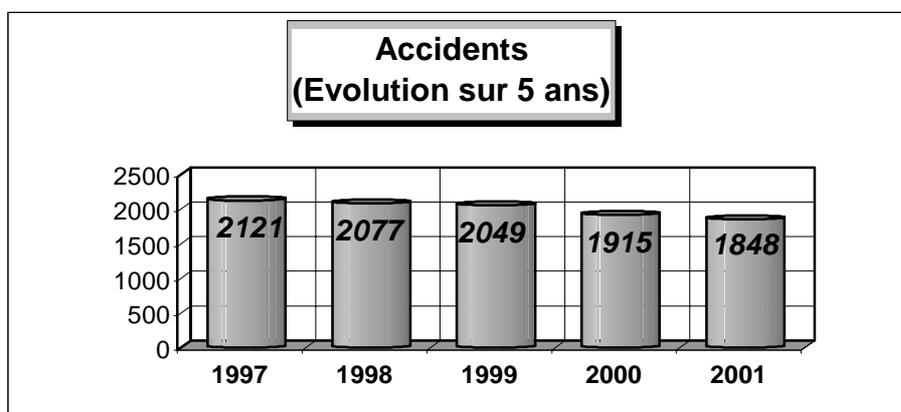
Accidents	1.848
Blessés	660
Tués	15
Personnes conduisant sans permis	40
Permis de conduire saisis	264

Les dix principales causes des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	1.137
2. Vitesse inadaptée	626
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	492
4. Violation de priorité	369
5. Ivresses	218
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	188
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	93
8. Dépassements	88
9. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	67
10. Imprudence des piétons (enfants compris)	45

On dénombre également 290 violations des devoirs en cas d'accidents, dont 223 conducteurs ont cependant été identifiés, soit 76,89 %.

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2001, sont restés relativement stables, bien qu'ils accusent une régression de 67 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes ayant perdu la vie sur les routes neuchâtelaises, leur nombre est légèrement à la baisse puisque ce sont 15 victimes qui ont été recensées, contre 17 en 2000. Les tronçons où ces drames se déroulent le plus fréquemment restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 km/h, avec 11 accidents mortels, sur 15 au total. Les personnes blessées sont, quant à elles, régulièrement en légère augmentation, soit 37 de plus que l'année précédente. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et, en cinquième position, l'état physique des conducteurs.



## Les grands travaux routiers et les perturbations du trafic en 2001

RC	Lieux	Ouvrages	Début	Fin	Perturbations
H10	Pont de Thielle	Assainissement de l'ouvrage existant	déc.98	juin 01	Ralentissement sur le pont et à ses abords
174	Auvernier - pont CFF	Rehaussement de l'ouvrage - correction routière	janv.00	juil.01	Ralentissement - trafic réglé par signalisation lumineuse
--	Thielle-Wavre	Aménagement général	sept.00	juil.01	Trafic local - sens alterné et déviation
H10	Brot-Dessous - Rochefort	Pose du revêtement	mai 01	août 01	Signalisation de chantier
2140	Boudry, gare CFF	Reconstruction d'un mur de soutènement	juin 01	août 01	Sens alterné - trafic réglé par signalisation lumineuse
5	Cressier - passage supérieur CFF	Travaux ponctuels de peinture	août 01	sept.01	Sens alterné - trafic réglé par signalisation lumineuse
1161	Marin, du giratoire de l'Etoile au bas de la rue de la Fleur-de-Lys	Réfection de la chaussée	août 01	sept.01	Signalisation lumineuse et/ou déviation
149	Fleurier, Les Sugits	Construction d'un mur de soutènement et d'un trottoir	août 01	nov.01	Sens alterné - trafic réglé par signalisation lumineuse
1161	Marin-Epagnier - Les Biolles	Création du parking "Expo 02"	août 01	En cours	RAS
H10	Brot-Dessous - Rochefort	Pose du revêtement	mai 01	août 01	RAS
1161	Marin-Epagnier - Wavre (giratoire des Biolles -	Création d'un chemin pour piétons et	sept.01	nov.01	RAS

	carrefour de La Joûte)	cycles			
173	Bôle, rue de la Gare et rue du Lac	Assainissement - travaux de génie civil	sept.01	En cours	Sens alterné - trafic réglé par signalisation lumineuse
170	Montmollin - pont CFF	Renforcement de l'ouvrage existant	oct.01	déc.01	Fermeture totale du 01.10 au 06.11 - déviation
--	St-Blaise, Tilleul - pont CFF	Rehaussement de l'ouvrage existant	oct.01	déc.01	Trafic local - déviation

Il y a lieu de relever que la RC2228 tendant des Verrières à La Côte-aux-Fées a été fermée à la circulation pour des raisons de sécurité, du lundi 8 octobre 2001 à 0800 au vendredi 26 octobre 2001 à 1700, en raison d'une importante coupe d'assainissement dans les forêts de la Côtière.

Le trafic a été dévié par Les Verrières - Fleurier - Buttes - La Côte-aux-Fées et vice-versa.

Il convient encore de préciser que de nombreux travaux d'entretien courant ont été effectués sur l'ensemble du réseau des routes cantonales.

## Autoroute A5 et H20

### Jonction de Serrières

Un important chantier a été ouvert au début juillet et ce, jusqu'à la fin de l'année, pour permettre la construction d'une ouverture centrale à l'entrée de la tranchée couverte, précédant le tunnel Ouest, pour le passage en trafic bidirectionnel, au-delà de la bretelle de sortie de Serrières.

Les restrictions de circulation mises en place, soit la suppression de la voie de dépassement sur les deux chaussées, ont occasionné d'importants bouchons et quelques accidents, ce qui a nécessité la mise en place d'une signalisation avancée.

### Tunnel de Gorgier

Les travaux de génie civil sont terminés et l'équipement électromécanique est en voie d'achèvement.

Secteur St-Aubin - Pontet

Tout le secteur est terminé.

La bretelle d'entrée, chaussée Bienne en tunnel, a enfin été approuvée par l'OFROU et sa construction devrait débuter au printemps 2002, sachant que ces travaux n'affecteront pas l'autoroute.

### Tunnel de Sauges

Le tunnel est terminé et la pose de l'équipement électromécanique bat son plein.

### Secteur Vaumarcus

Le raccordement du tunnel de Sauges à la tranchée couverte, est terminé.

Actuellement, c'est le raccordement à la RC5 existante qui se construit, afin d'être fonctionnel pour l'ouverture de l'EXPO.02.

### Secteur sur territoire vaudois

Depuis ce printemps, c'est l'ensemble du tronçon entre Vaumarcus et Corcelettes qui est en chantier.

### Circulation

Sur toute la Béroche, le trafic a été difficile l'année durant. Les accidents survenus sur ce secteur sont essentiellement dus à l'inattention des conducteurs et à des vitesses excessives. Aucun de ceux-ci ne peut-être imputé aux différents chantiers ou au manque de signalisation de ceux-ci.

### Echangeur de Neuchâtel-Vauseyon

Le viaduc de Vauseyon a été fermé à tout trafic, les 18 et 19 avril, pour permettre l'application d'un revêtement antidérapant, suite aux nombreux accidents survenus à cet endroit.

### Gorges-du-Seyon

Les tunnels ont été mis en trafic bidirectionnel, le 5 mars 2001, pour permettre aux travaux de commencer sur la chaussée La Chaux-de-Fonds.

Dès le 12 octobre 2001, le tronçon aval des Gorges a été rendu au trafic, jusqu'à la zone dite du Milieu, ceci pour pouvoir rouvrir la bretelle d'entrée au carrefour de Vauseyon. La réouverture totale de ce tronçon est intervenue le mercredi 19 décembre 2001.

## Tranchée couverte de Malvilliers

Durant la période de fermeture des tunnels sous La Vue-des-Alpes, l'application d'un revêtement antidérapant a eu lieu, sur la chaussée Neuchâtel.

## Tunnels principaux de la H20

Les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne ont été fermés à tout trafic, du 16 juillet au 10 août, pour des travaux d'électromécanique à terminer, au niveau de la ventilation.

Sur les autres secteurs, des travaux d'entretien ont été effectués périodiquement sur l'une ou l'autre des chaussées, sans conséquence pour la circulation.

## Circulation

Dans les tunnels des Gorges-du-Seyon, la circulation en trafic bidirectionnel s'est déroulée mieux que prévu, car elle est toujours restée fluide. L'inconvénient principal de ce bidirectionnel a été la suppression de la bretelle d'entrée au carrefour de Vauseyon, chaussée La Chaux-de-Fonds.

Lors de la fermeture des tunnels, la circulation sur la route du Col de la Vue-des-Alpes, s'est révélée difficile sur cet axe, du fait des marquages au sol, sous la forme de nombreuses voies de présélection et autres parties hachurées, interdisant toutes possibilités de dépassement.

## Conclusion

Sur l'ensemble des chantiers A5 et H20, sur le plan circulation, on peut affirmer que tout s'est passé au mieux durant cette année 2001.

Les directions locales des travaux et les entreprises, par l'intermédiaire des chefs de chantier, sont coopérantes avec les services de police et mettent tout en œuvre pour limiter les perturbations du trafic.

## Les campagnes de prévention

Durant l'année 2001, deux campagnes radar ont été organisées, du 23 au 29 avril et du 20 au 26 août. Les objectifs recherchés étaient principalement de contrôler les trajets empruntés par les écoliers et les tronçons hors des localités, notamment ceux qui sont qualifiés de «dangereux», compte tenu du nombre d'accidents graves enregistrés.

A la rentrée d'août et parallèlement à la campagne radar, il a été mis sur pied une opération de prévention au moyen de l'appareil «Speedy» du TCS, affichant la vitesse des véhicules.

Durant les mois de janvier, mai et novembre, la campagne de prévention «Game Over», ayant trait à la lutte contre l'alcool et aux excès de vitesse, a été projetée dans tous les cinémas du canton, sous forme de diapositives.

La campagne nationale «Stress? Priorité au sourire!» patronnée par le Conseil de la sécurité routière s'est déroulée durant 4 périodes de deux semaines en avril, juin, août et octobre. Cette dernière s'est concrétisée par la pose d'affiches placées aux abords des routes dans les villes et dans les établissements officiels du canton.

Du 13 au 18 août, la brigade d'éducation routière, en collaboration avec le délégué à la prévention de la criminalité, a tenu un stand de «prévention rentrée scolaire et sécurité privée» - information directe à la clientèle du Centre commercial «Marin-Centre».

Dans le même centre de Marin, une semaine intitulée «Clic» pour tous! et liée aux nouvelles dispositions limitant le nombre d'enfants dans les voitures automobiles et l'obligation de les attacher par un dispositif de retenue approprié, a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2001, en collaboration avec le personnel de la lunetterie Houlmann. A cette occasion, ce sont environ 1200 personnes qui ont pu bénéficier d'un contrôle gratuit de la vue et près de 1000 dépliants de l'OFROU ont été distribués.

On ne saurait clore ce chapitre sans relever encore les campagnes «A pied c'est mieux», du DIPAC, les affiches «Trajet scolaire» et finalement la campagne «Démarrer. Allumer!», toutes deux sous l'égide du Bureau suisse de la prévention des accidents.

## Education routière

Accomplissant sa mission spécifique de prévention, l'éducation routière, renforcée au gré des besoins par des gendarmes et des agents des polices communales, a dispensé l'éducation routière aux élèves des différents degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2001, ce ne sont pas moins de 9.243 élèves, répartis dans 502 classes ou groupes, qui ont bénéficié de cette instruction spécialisée, dans les six districts du canton. Le thème de la traversée de la route a été traité dans 67 écoles enfantines et dans 64 classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, touchant ainsi 2.207 enfants.

Les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année primaire des districts du Val-de-Travers et de Boudry ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste, ainsi que des cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1309 élèves répartis dans 73 classes.

Dans 12 localités, 167 enfants au total, formés en 4<sup>e</sup> année primaire, ont fonctionné en 5<sup>e</sup> en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade de l'éducation routière a également assuré la formation et le contrôle de 17 nouveaux patrouilleurs adultes dans 3 localités.

La campagne d'examens pour cyclistes a vu défiler 1.047 adolescents issus de 61 classes du canton. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un questionnaire de 50 positions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

La Coupe scolaire neuchâteloise, s'est déroulée au Landeron, sous le patronage de la commission technique d'éducation routière. Sur 100 concurrents inscrits, 83 enfants (soit 52 garçons et 31 filles) ont pris part aux différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette 8e édition a connu à nouveau un succès sans précédent.

971 élèves de 7e année secondaire et 976 élèves de 9e année du même degré ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, l'éducation routière a été appelée à organiser 5 séances de 2 à 8 heures de cours de circulation à l'intention de 55 jeunes sanctionnés par décisions de Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions.

Compte tenu du fait que certaines campagnes impliquent un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants et d'adultes instruits par l'éducation routière s'élève à 9.315 pour 2001.

La collaboration entre le corps enseignant et le personnel de l'éducation routière s'est encore intensifiée, avec pour seul objectif de poursuivre le développement de la prévention des accidents de la route.

## Brigade des chiens

L'effectif de la brigade des chiens est de 8 conducteurs dont deux proviennent de la police de la Ville de Neuchâtel.

1 chien apte à toutes les interventions est opérationnel à la recherche de stupéfiants.

3 chiens aptes à toutes les interventions sont en formation à la recherche d'explosifs.

1 chien apte à toutes les interventions est en formation à la recherche de stupéfiants.

3 jeunes chiens sont en formation pour toutes interventions dont 2 auront une spécialisation à la recherche d'explosifs et 1 à la recherche de stupéfiants.

Les conducteurs de cette brigade ont été sollicités à 66 reprises durant l'année 2001 pour diverses interventions, à savoir: 11 pistes avec arrestation d'une personne; 12 recherches de personnes dans le terrain avec 1 succès; 14 recherches de personnes en bâtiments avec arrestation de trois personnes; 1 quête d'objets; 7 surveillances; 7 services matchs football; 4 alertes à la bombe; 2 recherches de stupéfiants dans des véhicules; 1 fouille préventive pour explosif et 7 autres interventions diverses.

Cet effectif n'est pas suffisant mais permet néanmoins de travailler efficacement. L'objectif pour 2002 est de parvenir à un effectif de 10 conducteurs.

## Police de sûreté

### Evolution générale de la criminalité durant l'année 2001

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des deux dernières années:

Types de délits	1999	2000	2001	TOTAL (auteurs)	Homme s	Femme s	Mineu rs	Suisse s	Etrange rs
Homicides	5	8	7	12	12	0	0	6	6
Coups et blessures	392	420	495	588	517	71	92	274	314
Affaires de mœurs	106	127	123	104	101	3	17	49	55
Vols simples	2929	2651	2811	842	622	220	259	377	465
Vols avec effraction	1704	1161	1263	187	173	14	65	103	84
Vols à l'arracher	24	25	22	8	8	0	1	7	1
<b>Vols (total)</b>	<b>4657</b>	<b>3837</b>	<b>4096</b>	<b>1037</b>	<b>803</b>	<b>234</b>	<b>325</b>	<b>487</b>	<b>550</b>
Vols de véhicules	1000	894	898	78	75	3	34	56	22
Brigandages	41	46	40	39	36	3	13	20	19
Escroqueries + abus conf.	289	230	225	216	169	47	5	96	120
Incendies intentionnels	48	40	51	31	25	6	24	18	13
Incendies par négligence	83	52	59	55	38	17	7	36	19
Incendies techniques	75	62	69						
<b>Incendies (total)</b>	<b>206</b>	<b>154</b>	<b>179</b>	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>54</b>	<b>32</b>

Dommmages à la propriété	2639	1936	1888	399	366	33	170	267	132
TOTAL GENERAL	9335	7652	7951	2559	2142	417	687	1309	1250

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2001, à l'examen de la statistique annuelle, a subi d'assez fortes modifications par rapport à l'année 2000.

Il faut relever une hausse significative de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2000, est en augmentation de 3,9%.

Il faut noter aussi une augmentation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: 6% pour les vols simples et 8,8% pour les vols par effraction.

Mais la tendance la plus significative en termes d'augmentation concerne les délits graves, telles les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent de 18%, tandis que les affaires de moeurs et les brigandages montrent une relative stabilité par rapport à l'année 2000.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, ne concerne pas que des tentatives, comme c'était le cas en 2000, puisque deux femmes ont été sauvagement tuées à La Chaux-de-Fonds en mars 2001.

Le nombre d'incendies enregistré également une hausse de 16%.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2001, une moyenne de 7 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 5,5 en 2001.

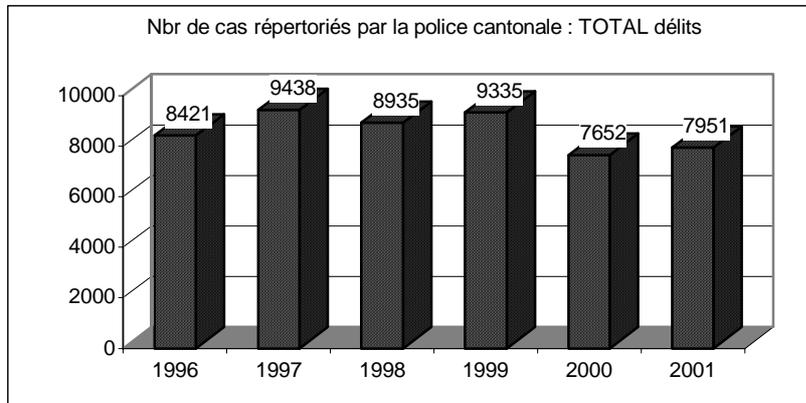
### Levées de corps

GENRE	1999	2000	2001
Suicides	36	23	39
Morts naturelles	63	66	65
Accidents (sauf LCR)	8	9	16
Meurtres	1	0	2
Non établies	0	0	0
Overdoses (Base: rapports de levée corps)	6	6	1
TOTAL GENERAL	114	104	123

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on remarque qu'il n'y a eu deux meurtres durant l'année 2001, alors qu'il n'y en avait pas eu en 2000 et qu'un seul meurtre avait été enregistré en 1999 et en 1998. Les overdoses ont quasi disparu; ce changement est dû à la très faible pureté de l'héroïne (< 10%) et à la faible variation de sa teneur sur le marché. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait

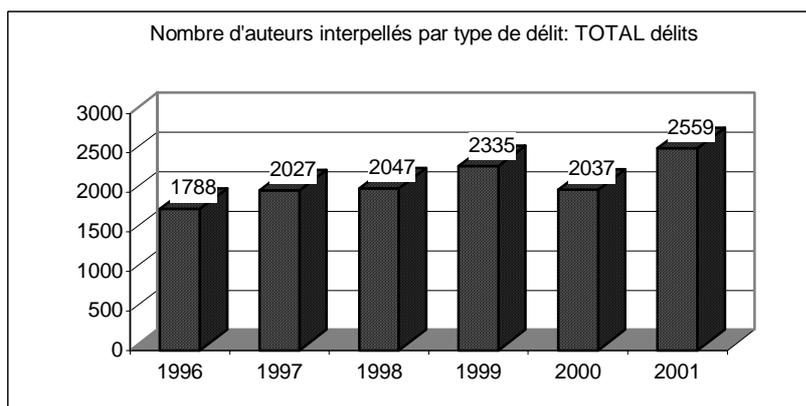
l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

## Evolution des délits entre 1996 et 2001

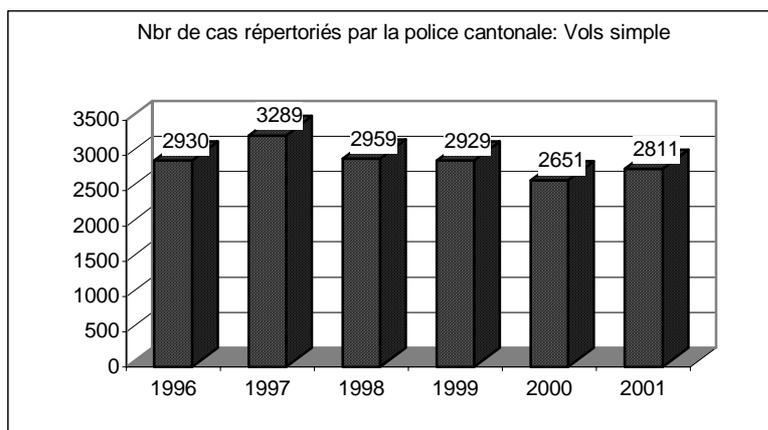
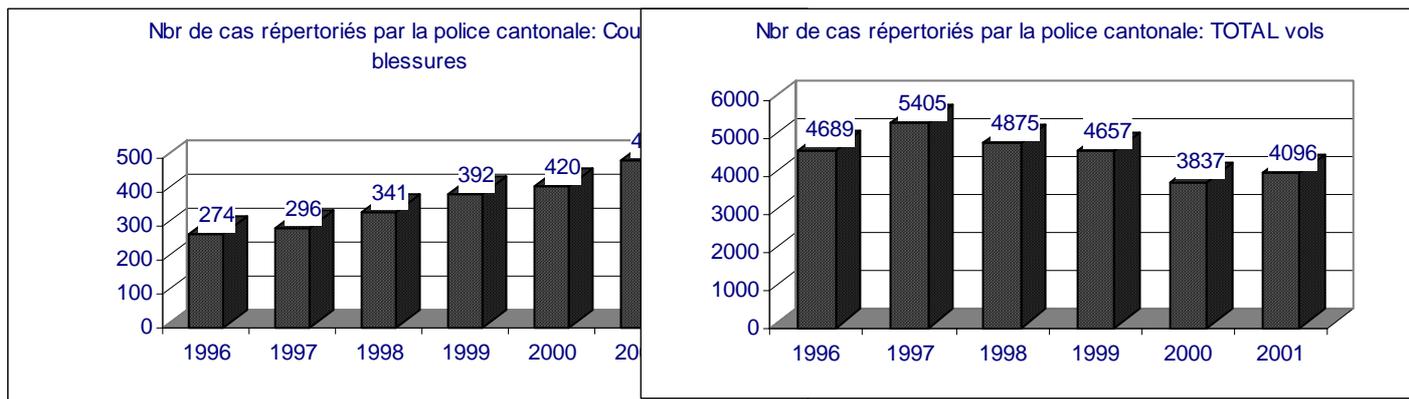


L'examen des affaires répertoriées par la police cantonale entre 1996 et 2001 montre, au cours de cette période, une baisse de la criminalité de 5,6%. Par contre, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 3,9%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale à la hausse. L'année 2001 atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 2.559 au total ou 7 auteurs de crimes ou de délits par jour. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1996 est de 43% et de 25% par rapport à l'année 2000.



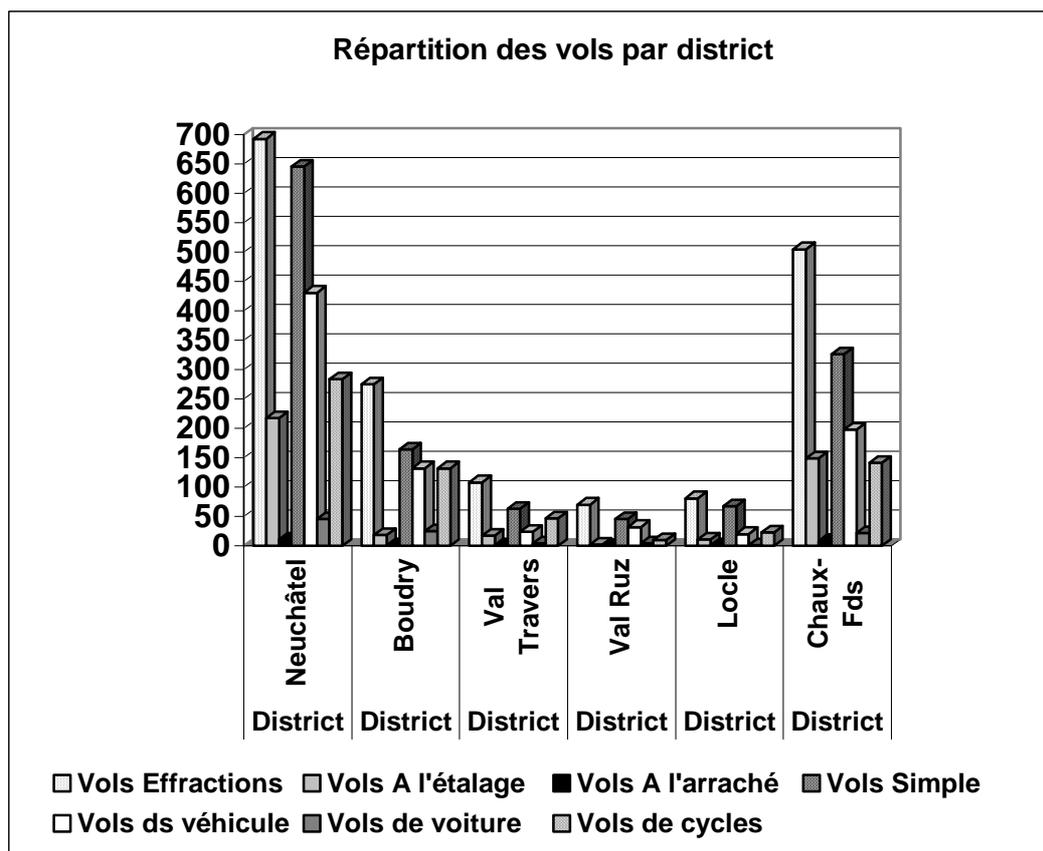
Entre 1996 et 2001, le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2001, avec une augmentation de 18% par rapport à 2000 et de 80% par rapport à 1996! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



On remarque que le nombre de vols a progressé de manière relativement marquée par rapport à l'année 2000 (+6,75%), pour atteindre un peu plus de 11 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel.

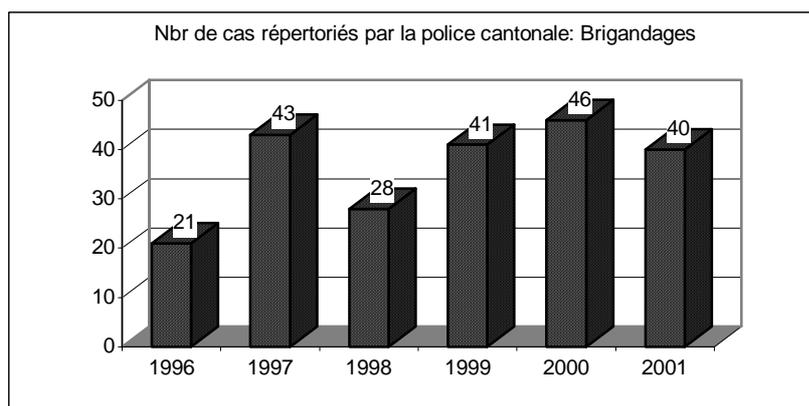
Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2000 et la confirmation d'une baisse depuis 1990. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 70% des vols de véhicules (637 cas signalés). La part des voitures volées est de 11% (102 cas signalés).

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 70% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



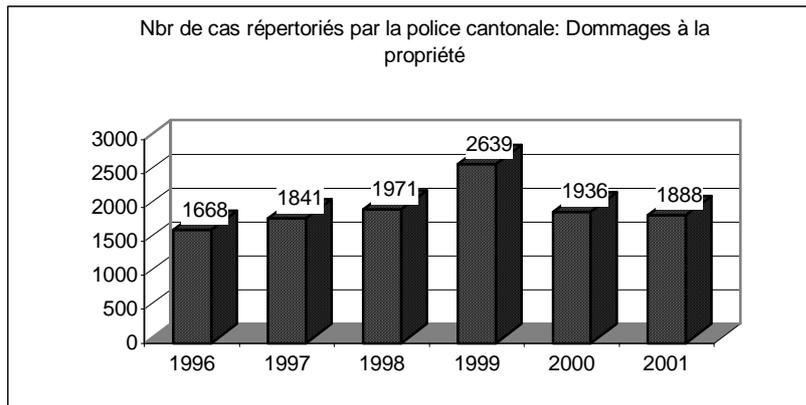
Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis depuis quatre ans pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté en 1997.

## Brigandages



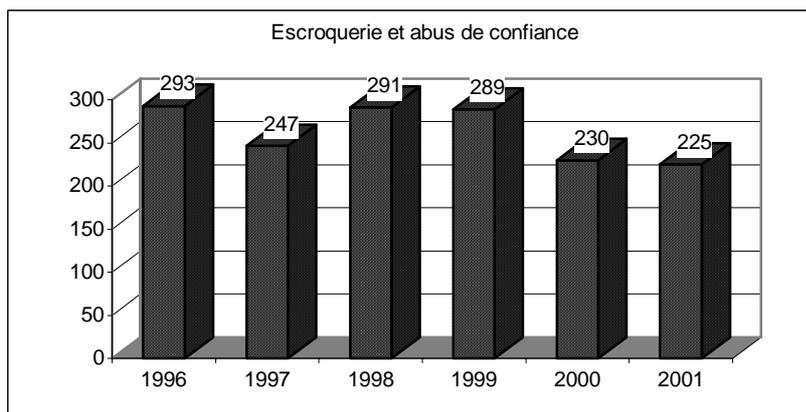
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton est relativement stable depuis 1997. Le nombre de brigandages doit nous interpellier, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Le nombre de brigandage enregistré chaque année dans le canton de Neuchâtel confirme l'augmentation de la violence constatée par l'analyse de la rubrique "coups et blessures".

## Dommmages à la propriété



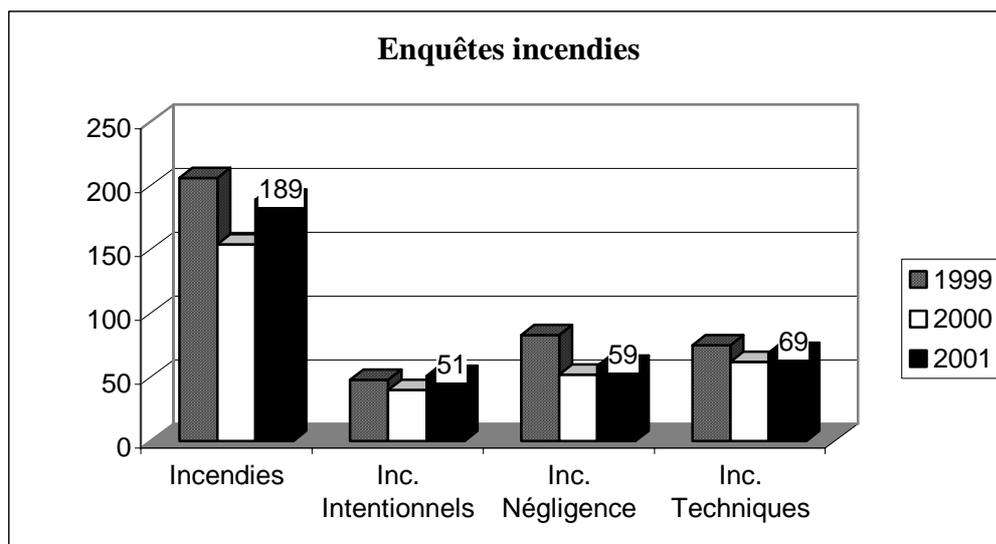
Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs de 1997 et 1998, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 15% des infractions; ceux-ci sont en principe imputables aux auteurs mineurs.

## Escroqueries et abus de confiance



Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 1999 et 2000, la situation 2001 est pratiquement identique à celle de l'année 2000. Ces types de délits (de même que les atteintes au patrimoine) sont souvent proportionnels aux problèmes socio-économiques et il ne serait pas étonnant que cette baisse corresponde aux indices de reprise économique constatés en Suisse et dans le canton ces deux dernières années. Néanmoins, cette somme de délits n'a plus été atteinte depuis plus de 10 ans.

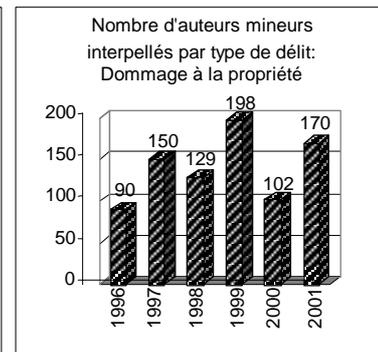
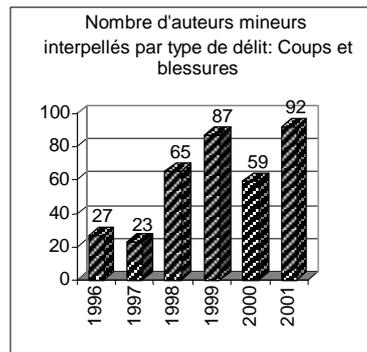
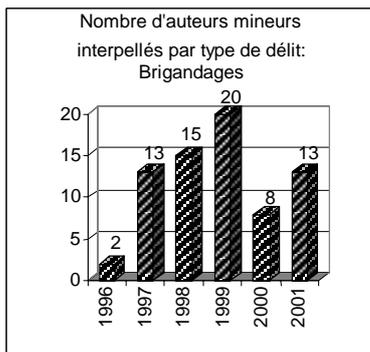
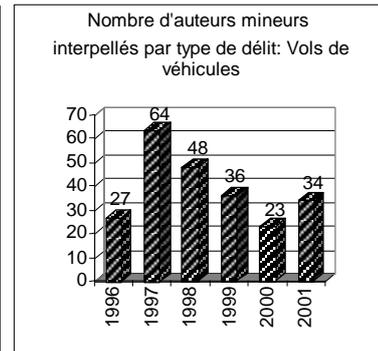
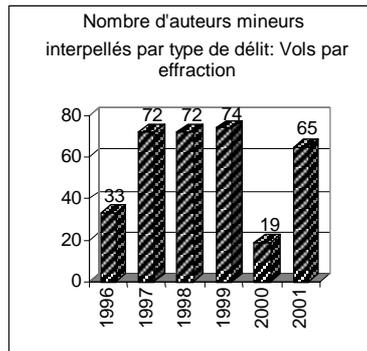
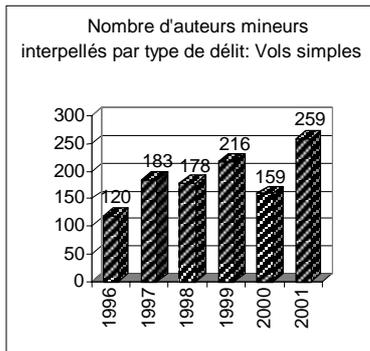
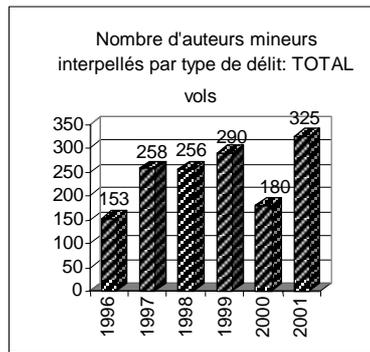
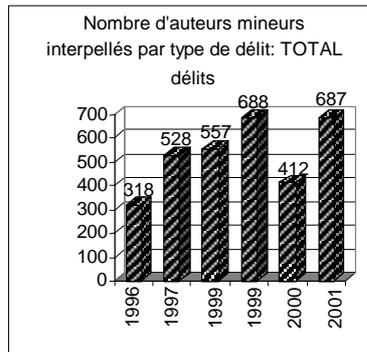
## Incendies



La police cantonale a ouvert, durant l'année 2001, 179 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2001, 31 auteurs pour des incendies intentionnels et 55 auteurs d'incendies par négligence. Par rapport à l'année 2000, l'augmentation du nombre d'incendies est de 16% et le nombre d'auteurs dénoncés a augmenté de 39%.

## Délinquance des mineurs

La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs est plus préoccupante que jamais: elle enregistre, par rapport à l'année 2000, une hausse très significative de 67% du nombre d'auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1996 et 2001, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.

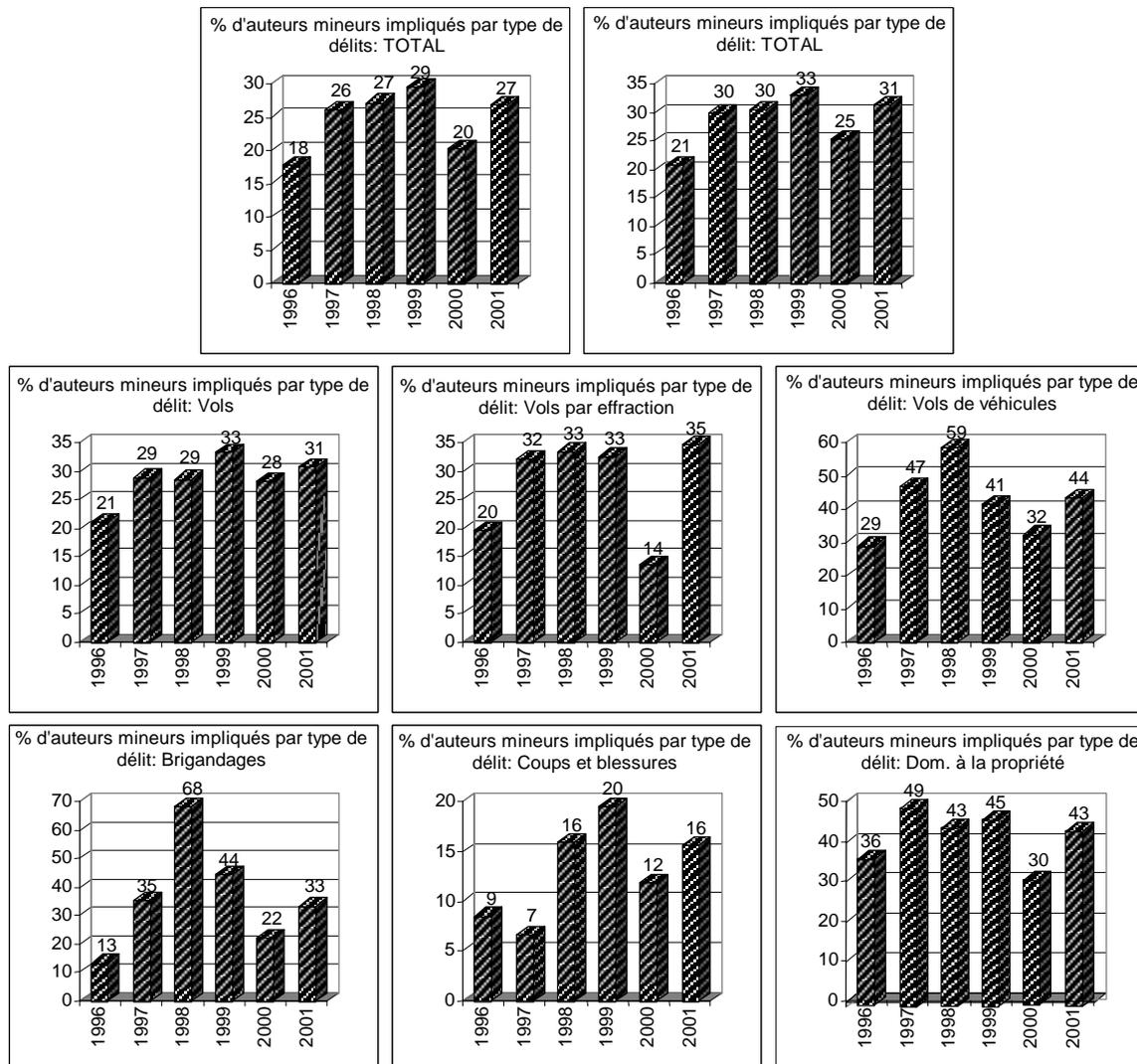


On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police, tous délits confondus, a retrouvé la même valeur que durant l'année record de 1999, après la diminution constatée durant l'année 2000. La diminution de l'année 2000 était vraisemblablement due à l'effet dissuasif du grand nombre de dénonciations opérées en 1999. Il est probable aussi qu'un grand nombre de mineurs en 1999 soit devenu majeur en 2000, expliquant peut-être pour une part la diminution de l'année 2000.

Force est de constater aujourd'hui que le problème est intact et que de grands efforts de prévention devront encore être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir ce phénomène inquiétant.

L'augmentation des mineurs dénoncés pour des vols est de plus de 80% par rapport à l'année 2000 et de plus de 12% par rapport à 1999. Cette augmentation est significative, par rapport à l'année 2000, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 242% pour les vols par effractions (-12% par rapport à 1999), de 67% pour les dommages à la propriété (-14% par rapport à 1999), de 63% pour les vols simples (+20% par rapport à 1999), de 62% pour les brigandages (-35% par

rapport à 1999), de 56% pour les coups et blessures (+6% par rapport à 1999).



## Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2001 est très similaire à celle de l'année 2000. Le bouleversement marquant survenu dans le trafic de stupéfiants durant l'année 1999, à savoir une substitution de l'héroïne par la cocaïne et, ce, même auprès de la population des héroïnomanes de longue date, s'est confirmé durant l'année 2001. Ce phénomène se mesure également sur le marché illicite de la drogue dans le canton de Neuchâtel où l'accès à la cocaïne est actuellement plus facile qu'à l'héroïne. A ce propos, il faut rappeler que la consommation de la cocaïne prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

En matière de lutte contre le trafic illicite des produits stupéfiants, nous poursuivons depuis cinq années consécutives deux buts importants:

1. empêcher systématiquement tout embryon de scène ouverte de la drogue dans le canton de Neuchâtel;
2. empêcher que le marché de la vente de l'héroïne et de la cocaïne soit détenu par un nombre restreint de mains malveillantes.

Il est en effet préférable que les marchés de l'héroïne ou de la cocaïne appartiennent aux toxicomanes eux-mêmes et que ceux-ci s'organisent entre eux pour l'achat et la couverture de leurs besoins sans bénéfices substantiels. Une autorégulation peut ainsi s'instaurer sans risque de grande expansion.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que tous nos efforts ont été récompensés et que nous avons atteint nos deux buts pour le marché de l'héroïne et de la cocaïne. La plupart des opérations de police se sont concentrées à l'encontre des ressortissants africains de l'ouest qui détiennent une grande partie du marché de la cocaïne (et tout récemment de l'héroïne), et dans le milieu Sud-américain, qui, de manière traditionnelle, est très lié à la diffusion de la cocaïne; ces efforts ont permis d'empêcher systématiquement l'émergence de scènes ouvertes de distribution de cocaïne et d'héroïne par des bandes organisées de trafiquants.

Durant l'année 2001, nos actions policières se sont perpétuées, outre le fait que nous avons tout mis en oeuvre pour maintenir la pression sur les dealers de cocaïne et d'héroïne, sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine). Nous avons constaté une consommation encore très marquée de cette drogue, qui, même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy, vraisemblablement à cause de la fumigation (représentant, chez les jeunes, une symbolique plus forte que l'ingestion par voie digestive).

La méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine), notamment et en particulier lorsqu'elle est fumée, parce que l'accès par les artères permet de saturer très rapidement et massivement les récepteurs du cerveau. Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

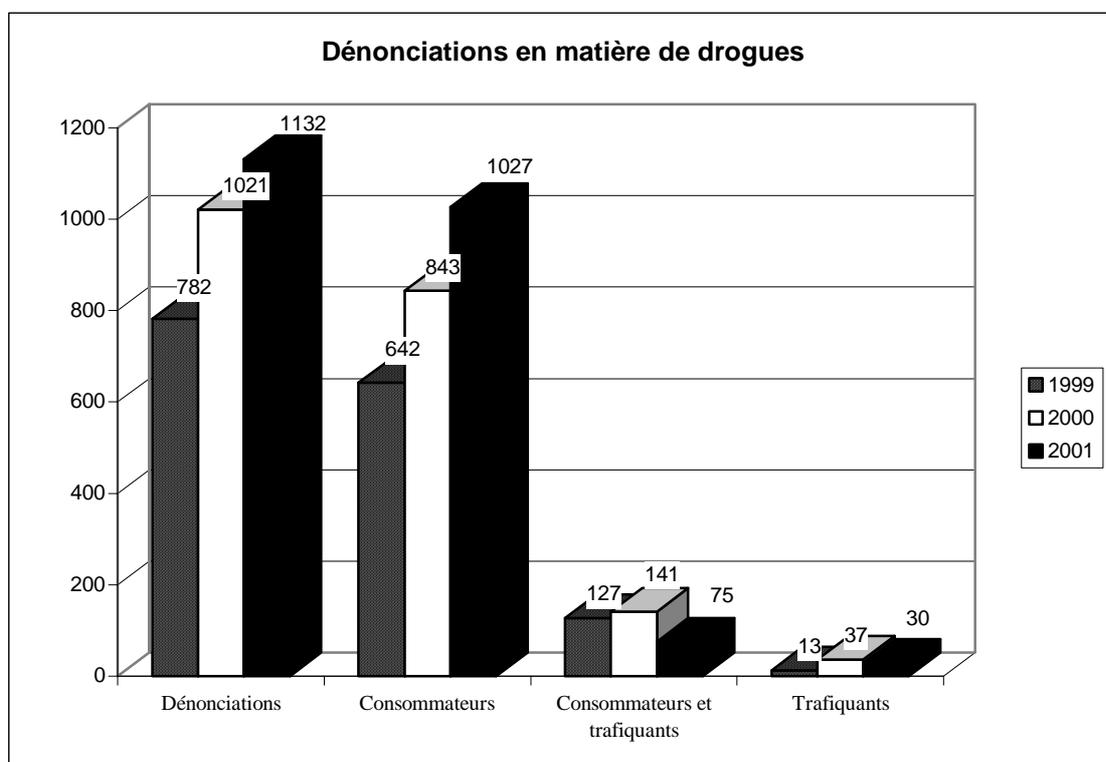
La lutte contre le trafic de méthamphétamine est difficile à mener parce que les dealers (pratiquement tous toxicomanes) ont un profil social qui ne permet pas d'identifier leur activité délictueuse (ils ont en principe un travail, un bon statut social et sont souvent inconnus de la police). Le milieu dans lequel se vendent les pilules est restreint à des groupes d'initiés.

L'importation des amphétamines thaïes se trouve dans les mains du milieu thaïlandais ou vietnamien. Ce milieu est particulièrement imperméable à la surveillance policière. Nous constatons que les trafiquants utilisent également des compatriotes ayant obtenu la nationalité suisse pour servir d'intermédiaires avec les petits revendeurs.

La lutte contre ce type de trafic a été une des priorités durant toute l'année. Si plusieurs dizaines de revendeurs et de consommateurs ont été identifiés et dénoncés aux autorités pénales durant l'année 2000, il est un peu navrant de souligner que l'on a retrouvé les mêmes acteurs dans le trafic en 2001. Ce type de trafic ne semble étonnamment pas être considéré comme aussi grave devant les tribunaux que ceux de la cocaïne ou de l'héroïne.

Au niveau de la statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a encore augmenté en 2001 par rapport à l'année 2000. Ces chiffres illustrent la détermination dont fait preuve la police cantonale dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation des produits stupéfiants.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.

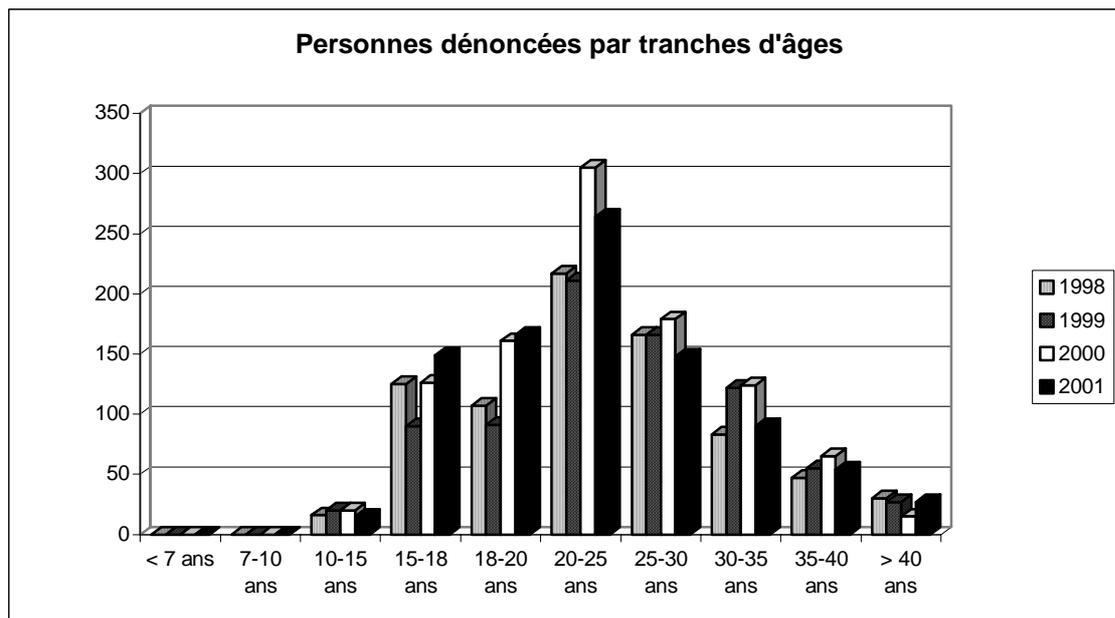


Le nombre de dénonciations de consommateurs a encore augmenté du fait de la lutte engagée contre le trafic des méthamphétamines en particulier et suite aux vastes opérations répressives menées durant l'année 2001 contre les réseaux de distribution de cette drogue.

L'augmentation du nombre de consommateurs dénoncés est de 22%. Le nombre de trafiquants-consommateurs dénoncés a diminué de 47% et celui du nombre de trafiquants de 19%.

En ce qui concerne les trafiquants dénoncés, il faut relever que 80% d'entre eux sont des requérants d'asile.

Parmi les personnes dénoncées, la répartition par tranches d'âges a légèrement évolué:



Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés montre une augmentation assez marquée. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 15% pour les femmes et de 85% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2001 est en légère augmentation et atteint le 17% des auteurs d'infractions.

## Conclusion

Comme le lecteur aura pu le constater en parcourant le rapport d'activité de la police cantonale en 2001, les événements n'ont pas manqué et son engagement au service de la sécurité publique n'a pas diminué.

Comme mentionné dans les propos introductifs, l'appui significatif que les autorités exécutives et législatives lui apportent pour faciliter l'exécution de la mission et rendre les prestations toujours plus performantes est parfaitement en phase avec les besoins de l'heure.

L'objectif reste, à tous les niveaux, de prendre les mesures préventives que nécessite la situation, en considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages, de douleurs ou de deuils évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent ni erreur, ni aucun excès.

Il convient donc de continuer à donner à ceux qui exercent les tâches exigeantes de maintien de l'ordre et de la sécurité publics, d'exercice de la

police judiciaire et de protection de l'Etat, les signes tangibles de reconnaissance qu'ils ne sollicitent pas, mais qu'ils méritent en permanence.

L'action de la police cantonale neuchâteloise n'est, jusqu'ici, pas remise en question. Mais certains signes montrent qu'une vigilance permanente est de mise pour éviter à tout prix que des phénomènes d'incivilité généralisés ne se développent ou que certains endroits n'offrent plus la sécurité